

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

TENNIS DE TABLE

Année 2025-2026

Nouveautés 25-26





SOMMAIRE

TITRE I : DEFINITION des CHAMPIONNATS	2
Article 1 : Les championnats	2
Article 2 : Les catégories d'âge	2
Article 3 : Le championnat Promotionnel et le championnat Elite	2
TITRE II : ACCES aux COMPETITIONS	3
Article 4 : Obligations	3
Article 5 : Conditions d'accès et modalités de qualifications	3
Article 6 : Les jeunes officiels	3
Article 7 : Règle du jeu et tenue vestimentaire de compétition	3
Article 8 : Titres et récompenses	3
Article 9 : Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL	4
Article 10 : Dispositions particulières	4
TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	5
Article 11 : Les réserves et réclamations 11.1 : Les réserves : avant les épreuves 11.2 : Les réclamations : durant le championnat 11.3 : Commission des réclamations 11.4 : Dernier recours après le championnat 11.5 : Les sanctions	5 5 5 5 5
Article 12 : Le dopage	5
TITRE IV : PROGRAMME des EPREUVES	6
Article 13 : Championnats par équipe 13.1 Composition de l'équipe 13.2 Ordre des matchs 13.3 Déroulement des championnats par équipe :	6 6 6 7
Article 14 : Championnats individuels	8



TITRE I: DEFINITION DES CHAMPIONNATS

ARTICLE 1: LES CHAMPIONNATS

L'Ugsel Nationale organise chaque année

- Un championnat national individuel et par équipe Promotionnel
- Un championnat national individuel et par équipe Elite

ARTICLE 2: LES CATEGORIES D'AGE

• Pour le championnat national individuel et par équipe promotionnel :

Benjamins

Minimes garçons

Benjamines

Minimes filles

Championnat par équipe uniquement

Cadet·tes/juniors mixte (catégorie unique)

• Pour le championnat national individuel et par équipe Elite :

Benjamines /minimes Filles (catégorie unique),

Cadettes/juniors Filles (catégorie unique)

Benjamins

Minimes Garçons

Cadets/juniors Garçons (catégorie unique)

Le surclassement d'un·e seul·e joueur·euse dans la catégorie immédiatement supérieure est autorisé dans le championnat par équipe à condition que son établissement ne soit pas engagé dans ce même championnat par équipe dans sa catégorie d'âge.

En élite pour la catégorie unifiée Benjamine/minime, seule une minime peut être surclassée en cadette/junior.

La participation d'une seule féminine dans une équipe masculine est autorisée à condition que son établissement ne soit pas engagé dans le championnat par équipe de sa catégorie ni celle immédiatement supérieure.

ARTICLE 3: LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE

Le championnat promotionnel est ouvert aux joueurs non licenciés FFTT ou licenciés FFTT n'ayant jamais dépassé 549 points officiels, y compris les saisons antérieures.

Le classement pris en compte est celui de la 2^e phase.

Pour la date limite d'inscription, chaque enseignant devra notifier sur USPORT dans la colonne «NIVEAU » les points FFTT 2^e phase. ex : Martin Dupont 1^{er} / 854 points FFTT.

Pour les joueurs UFOLEP : l'enseignant devra présenter la licence UFOLEP de l'élève indiquant son classement. Son total de points se verra minoré de 50 points.



TITRE II: ACCES AUX COMPETITIONS

ARTICLE 4: OBLIGATIONS

Tout élève se doit de respecter la charte éthique.

La participation aux championnats est conditionnée aux respects des articles 7 et 9 des Règlements Généraux (RG) et 12 des statuts.

La veille du championnat, pointage obligatoire avec présentation des licences UGSEL et FFTT si licencié.

Le joueur devra également présenter sa licence UGSEL au début de chaque rencontre.

ARTICLE 5: CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

Conformément aux articles 15 à 19 des RG

Les qualifications sont effectuées par la Commission Sportive Territoriale qui dispose, par catégorie d'âge, d'un quota fixé chaque année par la Commission Technique Nationale et d'un quota éventuel de qualifiés supplémentaires, filles et garçons, à répartir par la Commission Sportive suivant des règles précisées par la Commission Technique Nationale.

S'il n'y a pas de responsable territorial, les qualifications sont validées conjointement par les services nationaux de l'UGSEL et le responsable national de la commission tennis de table.

Les qualifications exceptionnelles : se référer à l'article 18.1 des RG

ARTICLE 6: LES JEUNES OFFICIELS

Le jeune officiel ne peut pas être joueur lors de la compétition.

Concernant la validation des jeunes officiels :

Une formation doit être dispensée à partir des AS, des Comités ou des Territoires Les étapes de validation sont les suivantes :

- Evaluation des compétences théoriques : à l'issue de la première journée avant la compétition
 - (Rappel des connaissances et épreuve de type QCM niveau régional FFTT avec 24/30 minimum)
- Evaluation pratique des compétences en situation de rencontres lors des championnats nationaux. (Note de 8/10 minimum, dont 5 critères à maîtriser obligatoirement)

ARTICLE 7: REGLE DU JEU ET TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Les rencontres se dérouleront selon les règles de la FFTT :

- Raquette homologuée (sigle ITTF apparaissant sur les revêtements).
- Tenue règlementaire : maillot, short ou jupe au-dessus du genou (vêtement blanc interdit) et en équipe le maillot doit être identique pour tous les joueurs. Le maillot de club est interdit.

La tenue sportive est exigée lors de la remise des récompenses.

ARTICLE 8: TITRES ET RECOMPENSES

Référence à l'article 24 des RG



ARTICLE 9: STATUT DE HNS MODALITES D'ACCES AUX ATTESTATIONS ET CERTIFICATION JO UGSEL

Référence aux art. 11, 14.2 et 14.3 des RG

Les élèves ayant suivi la formation nationale et ayant validé la théorique et la pratique obtiennent le statut HNS.

ARTICLE 10: DISPOSITIONS PARTICULIERES



TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCI-PLINAIRES

ARTICLE 11: LES RESERVES ET RECLAMATIONS

11.1 : LES RESERVES : AVANT LES EPREUVES Référence aux articles 28.1 et 29 des RG

11.2 : LES RECLAMATIONS : DURANT LE CHAMPIONNAT Référence à l'article 28.2 des RG

11.3 : COMMISSION DES RECLAMATIONS Référence à l'article 28.3 des RG

11.4 : DERNIER RECOURS APRES LE CHAMPIONNAT Référence à l'article 28.4 des RG

11.5: LES SANCTIONS

Référence à l'art. 11 des statuts : la qualité de membre de l'Ugsel nationale, les voies de fait, les manquements à l'éthique sportive. En tout état de cause, le caractère de gravité est laissé à l'appréciation de l'organe compétent pour prononcer la sanction.

ARTICLE 12: LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national, suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux, qu'il doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.



TITRE IV: PROGRAMME DES EPREUVES

Chaque manche se dispute en 11 points. Toutes les parties en simple ou par équipe se disputent au meilleur des cinq manches en élite et des trois manches en promotionnel.

ARTICLE 13: CHAMPIONNATS PAR EQUIPE

	PROMOTIONNEL		ELITE			
	Garçons	Filles	Mixte	Garçons	Filles	
CATEGORIES	Benjamins Minimes	Benja- mines Minimes	Cadet·tes /Juniors	Benjamins Minimes Cadets/Juniors	Benjamines/Mi- nimes Cadettes/Juniors	
Accessibilités aux joueurs classés FFTT/UFOLEP	Uniquement aux joueurs non licenciés FFTT ou licenciés FFTT n'ayant jamais dépassés 549 points officiels, y compris les saisons antérieures (599pts pour les joueurs UFOLEP). Le classement pris en compte est celui de Janvier (2e phase).			Tous les classements		
Nombre de sets ga- gnants	2		3			
Nombre de joueurs	3	3	3	3	3	
par équipe	1 joueur euse remplaçant e est autorisé é mais ne pourra rentrer qu'au tour suivant					
Mixité et surclasse- ment	Se référer à l'article I.2					

13.1 COMPOSITION DE L'EQUIPE

Les équipes sont constituées de 3 joueurs aussi bien en PROMO qu'en ELITE. Un joueur remplaçant est autorisé mais celui-ci ne pourra entrer en jeu qu'au tour suivant. La composition de l'équipe est modifiable d'un tour à l'autre.

13.2 ORDRE DES MATCHS

Toutes les catégories sauf équipe PROMO CJ MIXTE

Etablissement 1		Etablissement 2	Ма			
Joueur A	contre	Joueur X	Match 1 : double	ВС	contre	YZ
Joueur B		Joueur Y	Match 2 : simple	Α	contre	Χ
Joueur C		Joueur Z	Match 3 : simple	В	contre	Υ
			Match 4 : simple	С	contre	Z
			Match 5 : double	AB	contre	XY

Chaque victoire rapporte 1 point. Sera déclarée vainqueur, l'équipe qui aura acquis 3 points.



Equipe PROMO CJ MIXTE

Etablissement 1	contre	Etablissement 2	Matchs			
Joueuse A (fille)		Joueuse X (fille)	Match 1	AC	Double mixte	XZ
Joueur B (G ou F)		Joueur Y (G ou F)	Match 2	В	contre	Υ
Joueur C (garçon)		Joueur Z (garçon)	Match 3	С	contre	Z
*composition différente du 1 ^{er} double		Match 4	Α	contre	Χ	
		Match 5	Double au choix*			

13.3 DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS PAR EQUIPE:

Les championnats par équipe se disputent le premier jour. Le premier tour se déroule par élimination directe ou par poule selon l'effectif.

En poule, tous les matchs de la rencontre sont joués. Dans les catégories commençant par un tableau à élimination directe, tous les matchs de la 1^{re} rencontre d'une équipe sont joués. Ensuite, les rencontres se jouent au score acquis (1^{re} équipe à 3 points).

A l'issue du premier tour, les équipes se retrouvent en tableau à élimination.

A la fin des parties de poule :

Si trois équipes sont à égalité parfaite, celles-ci seront départagées par le quotient matches gagnés / matches perdus puis manches gagnées / manches perdues et, si nécessaire par le quotient points gagnés / points perdus, puis le nombre de doubles remportés.

Si l'égalité perdure, le classement est fait par la somme des points (classement fédéral et 500 pts pour les joueurs NC) de chaque joueur de l'équipe, classement de l'équipe totalisant le moins de points (1^{re}) à celle en totalisant le plus (3^e). Enfin en cas de nouvelle égalité, le classement est donné par tirage au sort.

Le premier et le deuxième de chaque poule sont qualifiés pour un tableau final à élimination directe.

13.3.1 Désignation des têtes de série

Dans les championnats par équipe <u>Elites</u>, les têtes de série sont désignées en fonction des points FFTT mensuels des concurrent(e)s composant l'équipe. Chaque joueur ou joueuse se voit attribuer son total de points. Aux joueur ses non licencié es sont attribués 500 points.

On fait ensuite le total. L'équipe ayant le total le plus élevé est désignée tête de série n°1, etc... En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées par tirage au sort.

Toutefois, si un territoire a 2 équipes qualifiées dans la même catégorie, le classement territorial prime sur la somme des points FFTT

Dans les championnats par équipe <u>Promotionnels</u>, les têtes de série sont désignées de la manière suivante : le territoire champion de France en titre sera tête de série n°1, l'équipe cumulant le plus de points mensuels FFTT sera tête de série n°2. Un tirage au sort sera effectué pour déterminer les têtes de séries 3 et 4, 5 à 8 puis 9 à 16.

N.B. : En Elite comme en Promotionnel, les tableaux seront ajustés pour éviter que deux équipes du même territoire se retrouvent dans la même partie du tableau.

Ce règlement devra être appliqué dès le championnat du comité.



ARTICLE 14: CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

Les championnats individuels se déroulent par poules de qualification de 3 pongistes, suivies d'un tableau final par élimination directe comportant également une rencontre de classement pour déterminer les places de 3^e et 4^e. Cependant si le nombre de concurrents est inférieur à 6, on jouera une poule unique.

Pour la répartition dans les poules, il sera tenu compte des points FFTT mensuels et de la place obtenue au championnat territorial UGSEL selon une grille établie par la CTN de Tennis de Table.

Dans chaque poule, chaque concurrent te rencontre tous les autres, selon l'ordre fixé par la feuille de match et un classement est établi à l'issue de la poule.

- a) Lorsque deux participants terminent à égalité, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.
- b) Lorsque plus de deux participants terminent à égalité, il est établi un nouveau classement entre les ex-aequo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdus, et si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus.
- c) Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-aequo peut être classé, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.
- d) En cas d'égalité persistante, un tirage au sort est effectué.

Le tableau final sera ajusté si possible de façon que deux concurrents du même territoire :

- ne se trouvent jamais opposés au premier tour,
- si possible, ne figurent pas dans un même quart de tableau





ANNEXE AU REGLEMENT

PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE EN CHAMPIONNAT EQUIPE ELITE FILLE

Dans le cas où aucune équipe d'AS fille élite BM ou CJ n'est inscrite au championnat de territoire, ce dernier a la possibilité de former une équipe élite filles de territoire toutes catégories confondues.

Celle-ci pourra participer au championnat national en tant qu'invitée et ne pourra prétendre au titre national.